

ID: 039-243900560-20250213-DCC2025\_02\_018-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE



# DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2025

et qu'elle a été faite le

6 février 2025

Oue le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 41

Absents suppléés: 0

Absents excusés: 8

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2025\_02\_018

### Objet:

Convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du compte personnel de formation entre la CCIN et un agent

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

## **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 13 février 2025

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Marie-Hélène VACHET Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT

### Suppléés:

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ougney: M. Cédric IVANES Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOIS

## Procurations de vote :

Mandants: Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS) M. Nicolas IOLY (ORCHAMPS)

Mandataires: M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20250213-DCC2025\_02\_018-DE

## CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINAL DANS LE CADRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ENTRE LA CCJN **ET UN AGENT**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DCC2018\_09\_159 en date du 26 septembre 2018 portant participation financière de 5 € par heure de formation dans la limite des heures acquises par l'agent au titre du CPF et dans la limite du coût total de la formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) au profit des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public et de droit privé;

Considérant qu'un agent a sollicité le bénéfice de son CPF pour faire un Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture + AFGSU 2 - Formule enrichie;

Vu la demande de l'agent par courrier en date du 23 juillet 2024 sollicitant des heures de son Compte Personnel de Formation;

Il convient de mettre en place une convention avec l'agent relative à la participation financière de la CCJN;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre en place une convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du Compte Personnel de Formation entre la CCJN et l'agent ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier:
- Autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier et toutes dépenses relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président. Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43 Contre: o Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Recu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025



ID: 039-243900560-20250213-DCC2025\_02\_018-DE



#### ANNEXE

## Convention Participation financière dans le cadre du **Compte Personnel de Formation**

La Communauté de Communes JURA NORD, représentée par Monsieur Gérôme FASSENET, agissant en qualité de Président, d'une part,

et

M./Mme XXXXXXXXXX domicilié(e) XXXXXXXXXXXXX

Vu la demande de M./Mme XXXXXXXXXX en date du 23 juillet 2024 sollicitant le bénéfice de son Compte Personnel de Formation pour faire une VAE Auxiliaire de Puériculture pour la période du 29 juillet 2024 au 29 mars 2025;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DCC2018 09 159 en date du 26 septembre 2018 portant sur la prise en charge financière dans la limite de 5 € par heure de formation acquise par l'agent au titre du Compte Personnel de Formation et dans la limite du coût total de la formation :

Vu le devis n° 2 du centre de formation Alliance Services Développement pour un montant de 2 680,00 € TTC pour un total de 53 heures de formation;

Considérant que l'agent a demandé à utiliser 53 heures de son Compte Personnel de Formation;

## Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1: Utilisation des droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation

M./Mme XXXXXXXXX a acquis, à la date du XXXXXXXXXX, 150 heures sur son Compte Personnel de Formation (CPF).

M./Mme XXXXXXXXXX demande à utiliser 53 heures du CPF.

## Article 2 : Action de formation envisagée

Les heures de CPF définies ci-dessus sont utilisées pour l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture + AFGSU 2 — Formule enrichie.

Date de début de la formation : du 29 juillet 2024

Date de fin de la formation : au 29 mars 2025

Durée en heures de la formation : 53 heures

Organisme de formation : ALLIANCE SERVICES DEVELOPPEMENT

### Article 3 : Engagement de la Communauté de Communes Jura Nord

La Communauté de Communes Jura Nord s'engage à verser à M./Mme XXXXXXXXX une participation financière à raison de 265 € (5 € par heure de formation à raison de 150 heures de CPF « le maximum ») et à maintenir la rémunération de l'agent pendant les heures de formation.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025



ID: 039-243900560-20250213-DCC2025\_02\_018-DE

## Article 4: Engagement de l'agent

M./Mme XXXXXXXXX s'engage par la présente à suivre l'action de formation mentionnée à l'article 2 avec assiduité et au terme de celle-ci à remettre à la Communauté de communes Jura Nord une attestation de présence effective délivrée par le prestataire de formation.

## Article 5: Non-respect des engagements de l'agent

En cas d'absence de justification de présence ou d'absence sans motif valable, l'agent ne recevra pas la participation financière de la Communauté de communes Jura Nord ou le cas échéant devra procéder au remboursement de la participation financière accordée.

Fait à Dampierre, le

L'agent : Date de signature : Le Président Gérome FASSENET